



**FONDS
SAINT NICOLAS**

Agir en Lorraine

GUIDE DU CANDIDAT

Appel à projets
2026-2027



1. Mot d'accueil

Le Fonds de dotation saint Nicolas a été créé par le diocèse de Nancy et Toul en 2022. Il a pour objectif de soutenir des initiatives d'intérêt général qui contribuent à faire grandir la solidarité, renforcer le lien social et répondre aux besoins des plus fragiles sur le territoire lorrain.

Il agit principalement dans quatre domaines :

- la solidarité,
- la préservation du patrimoine,
- l'écologie intégrale,
- la transmission du lien social.

Par son engagement, le fonds saint Nicolas souhaite encourager les projets porteurs d'espérance, de fraternité et d'engagement au service du territoire lorrain pour bâtir ensemble une société plus juste, fraternelle et durable.

2. Qui peut candidater ?

Peuvent présenter un projet :

- associations loi 1901 ;
- structures d'Église (paroisses, services diocésains...) ;
- organismes à but non lucratif.

Ne peuvent pas candidater :

- personnes physiques ;
- projets à but lucratif ;
- projets déjà entièrement réalisés.

3. Les quatre champs d'action soutenus



Solidarité

Le Fonds de dotation saint Nicolas soutient des projets de solidarité portés par des acteurs engagés au service du bien commun. Les initiatives retenues devront répondre aux besoins concrets de publics fragilisés, favoriser l'inclusion, l'entraide et la dignité de chacun.

Une attention particulière sera portée aux projets innovants, ancrés dans leur territoire et développant des partenariats durables avec d'autres structures. Le soutien apporté vise à encourager des actions ayant un impact social mesurable et une réelle utilité pour les personnes en situation de fragilité ou de précarité.

Le Fonds de dotation saint Nicolas souhaite ainsi accompagner des démarches porteuses d'espérance, de fraternité et de cohésion sociale.



Écologie intégrale

Le Fonds de dotation saint Nicolas soutient des projets qui contribuent à prendre soin de notre maison commune et à promouvoir une transition écologique juste et solidaire.

Les initiatives retenues pourront concerner la préservation de l'environnement, la protection de la biodiversité, la réduction de l'empreinte écologique, la sensibilisation aux enjeux environnementaux ou encore le développement de modes de vie plus sobres et responsables.

Une attention particulière sera portée aux projets locaux favorisant l'engagement collectif, la coopération entre acteurs et l'amélioration durable du cadre de vie.

Le Fonds de dotation saint Nicolas souhaite ainsi accompagner des démarches conciliant respect de la création, responsabilité humaine et recherche du bien commun.



Patrimoine

Le Fonds de dotation saint Nicolas soutient des projets de préservation, de restauration et de valorisation du patrimoine matériel et immatériel qui participe à l'identité et à la vitalité des territoires.

Les initiatives retenues pourront concerner la sauvegarde d'édifices, d'objets patrimoniaux, de savoir-faire, de traditions ou d'éléments culturels contribuant à la mémoire collective et à la transmission entre générations.

Une attention particulière sera portée aux projets permettant une réappropriation du patrimoine par les habitants, favorisant son accessibilité et son rayonnement au service du territoire.

Le Fonds de dotation saint Nicolas souhaite ainsi contribuer à transmettre un héritage vivant, porteur de sens, de culture et de lien social.



Transmission et lien social

Le Fonds de dotation saint Nicolas soutient des projets qui favorisent la rencontre, la transmission et l'engagement au service du vivre-ensemble.

Les initiatives retenues pourront contribuer à renforcer les liens entre les générations, transmettre des savoirs, des valeurs ou des savoir-faire, encourager la participation citoyenne ou créer des espaces de dialogue et de partage.

Une attention particulière sera portée aux projets qui luttent contre l'isolement, développent l'engagement bénévole, favorisent l'inclusion de tous les publics et contribuent à faire grandir le sentiment d'appartenance à une communauté locale.

Le Fonds de dotation saint Nicolas souhaite ainsi accompagner des démarches qui restaurent des repères, donnent du sens et renforcent durablement les liens qui unissent les personnes.

4. Les valeurs du Fonds saint Nicolas

Selon les définitions suivantes :

- **La dignité de la personne humaine** : la vie humaine est sacrée et sa dignité inviolable, quels que soient l'âge, l'état de santé, la richesse ou le statut social. Toute personne a droit à une vie digne, qui apporte la paix, de la conception jusqu'à la mort naturelle.
- **L'attention aux plus fragiles** : C'est un devoir de justice que d'aider à lutter contre la pauvreté et toutes les situations de risque.
- **La solidarité** : notre société promeut la paix et la justice au-delà des différences d'origines, de nations, de religions, etc. Nous avons, tous, la responsabilité de prendre soin de la famille humaine.
- **Le bien commun** : correspond à l'ensemble des conditions de la vie sociale qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres, de se réaliser totalement et de manière plus aisée.
- **Le respect de l'environnement** : notre humanité a la responsabilité des réalités terrestres pour qu'elle les maîtrise et en prenne soin. La crise environnementale a des dimensions morales, où le respect du vivant est nécessairement lié à celui de la personne.
- **L'engagement citoyen** : chacun a des droits à faire valoir et des devoirs à accomplir, tant au niveau individuel, que familial et social. Pour les travailleurs, c'est l'économie qui doit être au service des personnes, et non l'inverse, chacun ayant droit à un travail décent, sûr et bien rémunéré.

Les projets soutenus devront contribuer à une ou plusieurs des valeurs suivantes :

- la dignité de la personne humaine ;
- l'attention aux plus fragiles ;
- la solidarité ;
- le bien commun ;
- la responsabilité envers la création ;
- l'engagement citoyen.

5. Comment sera évalué votre projet ?

Votre projet sera étudié selon deux dimensions

→ La qualité du projet

Le jury examinera notamment :

- sa faisabilité ;
- sa pérennité ;
- les partenariats mobilisés ;
- la cohérence du budget ;
- son adéquation avec les valeurs du Fonds présentées ci-dessus (cf §4).

→ La pertinence du projet

Selon le champ d'action choisi :

- patrimoine ;
- solidarité ;
- écologie intégrale ;
- transmission du lien social.

6. Conseils pour préparer votre candidature

→ Soyez concrets

Expliquez :

- ce que vous allez faire ;
- pour qui ;
- pour quoi ;
- pour quelles raisons ;
- où ;
- avec quels moyens.

→ Chiffrez votre projet

Précisez :

- le nombre de bénéficiaires ;
- le coût ;
- les financements déjà acquis.

→ Montrez l'impact attendu

Expliquez ce qui changera grâce au projet.

→ Valorisez les partenariats

Indiquez les acteurs déjà mobilisés.

7. Calendrier de l'appel à projets

Étape	Date
Ouverture de l'appel	15 septembre 2026
Date limite de dépôt	31 décembre 2026
Analyse des dossiers	du 1 ^{er} janvier au 28 février 2027
Notification des résultats	Début mars 2027

8. Liste des pièces à fournir

☐ Dossier de candidature complété

☐ Statuts

☐ RIB

☐ Comptes annuels N-1

☐ Budget prévisionnel

☐ Budget du projet

☐ Tout document utile à la compréhension du projet

9. Besoin d'aide ?

Vous avez une question ou souhaitez échanger avant de déposer votre dossier ?

→ L'équipe du Fonds saint Nicolas peut vous accompagner dans la compréhension de l'appel à projets et la préparation de votre candidature.

Nom : Marie Guyon

Téléphone : 03 54 95 61 30

Courriel : contact@fonds-saint-nicolas.fr

